

ROYAUME-UNI. « Electronic travel authorisation » (ETA), traduite par autorisation de voyage électronique, devient le laissez-passer indispensable pour rejoindre le Royaume-Uni dès le 2 avril. Le Brexit est passé par là. Déjà en 2021, la carte d'identité ne suffisait plus, les ressortissants de l'Union européenne devaient présenter un passeport pour entrer sur le sol britannique. Il faudra donc y ajouter l'ETA servant « à renforcer la sécurité du système d'immigration et assurer la sécurité de notre pays en contrôlant les personnes avant qu'elles ne mettent les pieds au Royaume-Uni », nous indiquent les autorités britanniques.

ROYAUME-UNI.

Préparez votre passeport et votre carte bleue : dès aujourd'hui, les ressortissants européens vont pouvoir commencer à faire leur demande d'autorisation de voyage en ligne pour leurs futurs voyages outre-Manche.

Pour obtenir le précieux sésame, baptisé ETA (Electronic Travel Authorisation), il faudra se rendre directement sur le site du gouvernement britannique ou sur une application dédiée pour en faire la demande. Un passeport biométrique valide, une photo d'identité numérisée et récente ainsi qu'une adresse mail valide vous seront demandés.

POUR UN COÛT DE 12 € ENVIRON

Sans oublier un versement de 10 livres sterling (soit 12 euros environ). Votre demande sera traitée en quelques jours (trois jours ouvrés en moyenne) et le document pourra ensuite être utilisé pendant deux ans ou jusqu'à la fin de validité de votre passeport s'il expire avant.

Ce permis de voyager relié au passeport (mais qui n'est pas un visa) est déjà demandé aux personnes non-européennes depuis le mois de janvier. Ce nouveau document devient obligatoire également pour les Européens à partir du 2 avril pour tous les touristes, travailleurs ou encore étudiants qui veulent séjourner en Angleterre, au Pays de Galles, en Écosse ou encore en Irlande du Nord pour une durée maximale de 6 mois.

Pour les voyages scolaires, l'ETA ne sera pas demandé aux mineurs participants mais ils devront toujours « avoir une autorisation de sortie de territoire, une copie des papiers d'identité de leurs parents et un passeport ou une carte d'identité valide », précise Le Parisien. J. P.

ETA, MODE D'EMPLOI

● Comment obtenir son ETA ?

Dès maintenant, sur le site gouvernemental gov.uk/electronic-travel-authorisation (attention aux sites frauduleux). Les demandeurs fournissent leurs données biométriques et doivent répondre à des questions sur l'aptitude et la criminalité. Une fois la réponse reçue, jusqu'à trois jours ouvrables, l'ETA sera numériquement lié au passeport.

● Validité et coût

L'autorisation de voyage électronique permet de voyager plusieurs fois au Royaume-Uni, avec pour chacun des voyages, une durée n'excédant pas six mois. L'ETA est valable deux ans et soumis à renouvellement. L'ETA n'est pas un visa mais une autorisation numérique de voyage qui coûte 12 euros pour chaque demande. L'objectif des Britanniques est de « numériser le système d'immigration et ouvrir la voie à une frontière britannique sans contact ».